



Club Subaquatique de Coutances

<http://plongee-coutances.jimdo.com/>
csc-coutances@laposte.net



Tarif de l'inscription au CSC 2023-2024 en fonction des activités

Période de Septembre à Août

ACTIVITES PISCINE ET MER

(Inclus l'accès à la piscine les mardis et jeudis, la cotisation CSC et la licence FFESSM hors assurances)*

Plongeur > 18 ans	200,00€
Plongeur 16-18 ans ou étudiant	170,00€
Plongeur 12-16 ans	150,00€
Dont	
Licence adulte FFESSM (à partir de 16 ans)	45.80 €
Licence Jeune FFESSM (de 12 à 16 ans)	28.70 €

ACTIVITES MER UNIQUEMENT

(Permet d'avoir UNIQUEMENT accès aux sorties mer, en exploration, sans cotisation CSC)

Licence Passager FFESSM **50 €**

(Permet d'avoir une licence pour les sorties mer sur l'année, en payant le tarif « extérieurs »)

Pass'plongée FFESSM **15,00 €**

(Permet d'avoir une licence pour 4 plongées, en payant le tarif « extérieurs »)

+

par plongée (tarif « extérieur ») **30,00 €**

Réductions pour les membres cotisants au CSC au verso

Réductions pour les membres cotisants au CSC	Montant
<p style="text-align: center;">FAMILLE</p> <p>La réduction famille s'applique dès qu'il y a deux membres d'une même famille qui s'inscrivent au CSC. La réduction est valable qu'une seule fois dans la saison et est non Cumulable dans la famille.</p>	-15,00 €
<p style="text-align: center;">DIRECTEUR DE PLONGEE</p> <p>Réduction nominative. Elle s'applique pour les encadrants de niveau E3 et pour le Niveau 5. Engagement moral de la part des bénéficiaires de s'impliquer en tant que Directeur de Plongée en milieu naturel.</p>	-20,00 €
<p style="text-align: center;">ENCADRANT</p> <p>Réduction nominative. Elle s'applique aux encadrants, à minima E1, qui s'engagent sur le long terme à encadrer des formations en piscine et en milieu naturel ! Engagement moral de la part des bénéficiaires à venir encadrer aussi souvent que possible lors des cours en piscine et sorties en mer. Ils devront prévenir les autres encadrant de leur absence ou à défaut le Président du CSC.</p>	-20,00 €

Les réductions peuvent se cumuler

* Les assurances sont à prendre à part. C'est à l'adhérent de choisir le type d'assurances qui correspond le mieux à son activité (loisirs, voyages, matériels, encadrement...).

Vous trouverez une présentation de l'ensemble des assurances proposées par la FFESSM sur un document téléchargeable sur le site du CSC ou sur le site de la FFESSM (www.ffessm.fr)